

Projet de résolution sur les cétacés et les services écosystémiques

présenté par le Chili

RECONNAISSANT que les services écosystémiques ont des effets bénéfiques pour l'environnement naturel et les populations, qui résultent de processus ou attributs physiques, chimiques et biologiques qui contribuent à l'autosuffisance de l'écosystème et de la planète dans son ensemble ;

RECONNAISSANT la nécessité d'intégrer les valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques dans les processus de prise de décision liés à la conservation et la gestion des populations de cétacés ;

RECONNAISSANT EGALEMENT que la Commission a accordé la priorité à la recherche sur les effets des changements environnementaux sur les cétacés en raison des menaces croissantes qui pèsent sur ces derniers, notamment le changement climatique, la pollution, les collisions avec les navires et les emmêlements ;

CONSCIENTE qu'il existe de plus en plus de preuves scientifiques qui montrent que les baleines améliorent la productivité de l'écosystème, en concentrant l'azote et le fer à proximité de la surface en libérant des panaches de matières fécales, correspondant dans certains cas à ce qui est nécessaire pour soutenir la consommation de proies, comme cela a été, entre autres, constaté chez les baleines bleues, les cachalots et les baleines à bosse ;

CONSIDERANT que les défécations chargées de fer émanant des baleines stimulent l'exportation de carbone vers l'océan austral et, que de ce fait, les baleines jouent un rôle important dans la régulation des niveaux atmosphériques de CO₂, ce qui en fin de compte pourrait contribuer à atténuer le changement climatique ;

RAPPELANT la résolution 2001-9 qui a reconnu qu'une meilleure compréhension des écosystèmes marins contribuerait à la conservation et à la gestion des ressources marines vivantes et décidé d'accorder la priorité à l'étude des interactions entre les baleines et les stocks de poissons ;

NOTANT la large collaboration entre la CBI et d'autres conventions et organisations gouvernementales internationales ;

POUR TOUS CES MOTIFS, la Commission,

CONSTATE l'accroissement des données de recherche scientifique qui montrent que les baleines renforcent la disponibilité d'éléments nutritifs pour la production primaire dans les aires d'alimentation sans pour autant réduire les rendements des pêches,

RECONNAIT la nécessité de tenir compte de l'importance des services écosystémiques rendus dans le monde par les cétacés vivants dans les stratégies de conservation et de gestion des populations de cétacés en particulier, et la santé des océans en général,

ENCOURAGE les Etats membres à travailler de façon constructive en vue d'incorporer les services écosystémiques rendus par les cétacés vivants dans les décisions et les accords à l'avenir,

DECIDE d'examiner en priorité les aspects juridiques, écologiques, managériaux, environnementaux, sociaux, économiques et financiers liés aux services écosystémiques rendus par les cétacés vivants aux populations et aux systèmes naturels,

DONNE INSTRUCTION au Comité de conservation et au Comité scientifique d'intégrer dans leurs travaux les services écosystémiques rendus par les cétacés vivants et d'examiner les aspects identifiés précédemment.

DECIDE d'accroître la collaboration et la coopération avec les organisations gouvernementales, régionales et autres agences internationales travaillant sur les questions des services écosystémiques, notamment la CCAMLR et la FAO.